



CC de l'Ile d'Oléron (Siren : 241700624)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Pierre-d'Oléron
Arrondissement	Rochefort
Département	Charente-Maritime
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	26/12/1995
Date d'effet	26/12/1995

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. PASCAL MASSICOT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	59, route des Allées
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	17310 ST PIERRE D'OLERON
Téléphone	05 46 47 24 68
Fax	05 46 47 12 88
Courriel	secretariat.general@cdc-oleron.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	22 386
-----------------------------	--------

Densité moyenne	127,63
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 8

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
17	Dolus-d'Oléron (211701404)	3 307
17	La Brée-les-Bains (211704861)	731
17	Le Château-d'Oléron (211700935)	4 074
17	Le Grand-Village-Plage (211704853)	1 064
17	Saint-Denis-d'Oléron (211703236)	1 397
17	Saint-Georges-d'Oléron (211703376)	3 599
17	Saint-Pierre-d'Oléron (211703855)	6 793
17	Saint-Trojan-les-Bains (211704119)	1 421

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 24

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Protection mise en valeur de l'environnement - Elimination, collecte, valorisation des déchets ménagés et assimilés. La Communauté de communes pourra à tout moment développer de nouveaux services visant à la collecte, l'élimination et la valorisation de déchets de toute nature dans le respect de la réglementation en vigueur.</i> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Protection mise en valeur de l'environnement - Elimination, collecte, valorisation des déchets ménagés et assimilés. La Communauté de communes pourra à tout moment développer de nouveaux services visant à la collecte, l'élimination et la valorisation de déchets de toute nature dans le respect de la réglementation en vigueur.</i> - Autres actions environnementales <i>Aménagement de l' espace: - Charte architecturale et paysagère. Protection et mise en valeur de l'environnement - Elaboration et mise en oeuvre d'une politique communautaire de gestion des espaces naturels - Education à l'environnement dans les domaines relatifs aux compétences communautaires - Lutte contre les chenilles - démoustication - dératisation. - Protection animalière. - Construction, gestion et entretien d'un chenil oléronais. - Mise en oeuvre d'une politique de travaux et participation financière visant à la prévention des submersions marines et à la protection du littoral et des côtes contre la mer. - Protection et mise en valeur des espaces fragiles, des marais et du littoral. - Entretien et gestion de digues dans le cadre de gestions conjointes avec l'Etat - Nettoyage des plages à l'exclusion des algues d'échouage. Elaboration et mise en oeuvre d'une politique communautaire de gestion des espaces naturels : - Sont déclarées d'intérêt communautaire les opérations de gestion des espaces confiées à la CDC par le conservatoire du littoral.</i>
Services funéraires - Création, suppression, extension, translation des cimetières et sites cinéraires - Construction, entretien et fonctionnement d'une chambre funéraire
Sanitaires et social - Action sociale

Action sociale d'intérêt communautaire : - Soutien aux associations dans le domaine de l'aide et l'action sociale dont l'activité est proposée par une seule structure sur le périmètre de la communauté et dont les adhérents ou usagers proviennent d'au moins quatre communes du territoire - Construction, entretien et gestion d'une "maison pilote du handicap et du maintien à domicile-plateforme de services sociaux" - Actions visant à la mise en place d'une maison médicales renforcée.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté : Les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire - sont déclarées d'intérêt communautaire les zones d'activités créées après le 1er janvier 2005 et dont la surface excède 3 hectares

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

Actions de rénovation des espaces à vocation museographique, éducative ou cinématographique d'intérêt communautaire.

La construction, gestion et entretien des espaces museographiques, éducatifs ou cinématographiques suivants sont déclarés d'intérêts communautaire : - le musée de l'Ile d'Oleron situé à Saint Pierre d'oleron ; - le musée de la coiffe et du costume oleronais ; - maison paysanne située à le Grand-Village-Plage ; - l'Écomusée des Salines situé à le Grand-Village-Plage ; - le cinéma Eldorado situé à Saint Pierre d'Oleron

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : - Sont déclarés d'intérêt communautaire les équipements sportifs suivants : - complexe aquatique de l'Ile d'Oleron située sur la commune de Dolus d'oleron, vestiaires intercommunaux situés sur la commune de Dolus d'Oleron.

- Activités péri-scolaires

Définition et mise en oeuvre d'une politique communautaire en matière d'enfance jeunesse Sont déclarées d'intérêt communautaire : - la création et la gestion des crèches et espaces multi-accueils et tout autre espace d'accueil collectif de la petite enfance ainsi que les actions de coordination d'activités liées à la petite enfance ; - la création et la gestion des centres d'accueil et d'loisirs maternels, élémentaires et préadolescents ; - les actions socio-éducatives et les équipements en accès libres en faveur des publics jeunes jusqu'à 25 ans ; - et d'une manière générale, toutes les actions éducatives définies dans le cadre des Projets Educatifs Intercommunaux (PEL)

- Activités culturelles ou socioculturelles

Actions dans les domaines culturels et artistiques: - Participation au budget de l'association "école de musique intercommunale" pour l'enseignement de la musique aux élèves âgés de moins de 18 ans et à l'association "la philharmonique oléronaise" - Soutien aux manifestations et événements culturels dont le rayonnement dépasse le cadre communal

- Activités sportives

Activités scolaires liées à la mer (voile, kayak et sport de glisse) et natation scolaire: - Transports et frais liés aux activités pratiquées pour les élèves des écoles élémentaires et les classes de 6ème des collèges de l'Ile d'Oléron.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Aménagement de l'espace: - Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), document de planification et d'aménagement du territoire élaboré et suivi à l'échelle du Pays Marennnes Oléron par délégation de compétence au syndicat mixte du pays Marennnes Oléron.

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire à vocation d'habitat et d'économie. AMENAGEMENT DE L'ESPACE : Les ZAC à vocation d'habitat créées après le 1er janvier 2005 sont d'intérêt communautaire dès lors que leur surface dépasse 30 hectares. Les ZAC à vocation économique créées à compter du 1er janvier 2005 sont d'intérêt communautaire

dès lors que leur surface dépasse 3 hectares
- Organisation des transports non urbains <i>Aménagement de l'espace: - Actions favorisant les déplacements intercommunaux des personnes dans le cadre des orientations définies par le SCOT</i>
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme <i>Aménagement de l'espace: - Harmonisation des règlements d'urbanisme en vigueur dans chacune des communes membres.</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Creation, aménagement et entretien de la voirie d'interet communautaire : Sont declarees d'interet communautaire, les voiries d'accès et voiries internes aux sites et équipements gérés par la Communauté de Communes (Zones d'Activités Communautaires, déchetteries, décharge de matha, usine d'incinération, aéroport, complexe aquatique). Il convient de comprendre par voies d'accès, les voiries reliant une voie dommunale ou départementale de transit au site ou équipement intercommunal. Ne seront pas déclarées d'intérêt communautaire les voies dont l'usage n'est pas "réservé" aux utilisateurs de l'équipement en question. Une liste sera annexée précisant l'intitulé exact de la voirie et le linéaire pris en compte. La CDC pourra à titre exceptionnel intervenir par le biais de fonds de concours pour des projets de musées, écomusées, sites de visite ou équipements sportifs présentant un intérêt supra communal.</i>
Développement touristique
- Tourisme <i>Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté : Développement touristique d'intérêt communautaire - Sont déclarées d'intérêt communautaire les actions de développement visant à la création d'infrastructures, d'équipements et à la mise en place de dispositifs d'accompagnement ou de services, notamment par la mise en place de services de transport à vocation touristique. - Ces actions devront s'effectuer à l'échelle de l'ensemble du territoire et leurs retombées économiques, médiatiques et touristiques concerner plusieurs communes ou l'ensemble des acteurs d'une même filière professionnelle</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>Groupe "politique du logement - cadre de vie": - Elaboration de programmes visant à la mise en oeuvre de programmes de rénovation des façades et d'opérations amélioration de l'habitat. - Elaboration, mise en place et suivi du Programme Local de l'Habitat (PLH) - Actions visant à favoriser l'accès des travailleurs saisonniers dans le cadre de politiques constructuelles - Actions visant à favoriser l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite.</i>
Infrastructures
- Aéroports <i>Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté: - Construction, entretien et gestion de l'aéroport de l'Ile d'Oléron</i>
Autres
- Gestion d'un centre de secours <i>Politique en matière de sécurité: - Prise en charge des participations au service Départemental d'Incendie et de Secours.</i>
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage <i>Groupe "politique du logement - cadre de vie": - Création et gestion d'aires d'accueil et de passage réservées aux gens du voyage dans le cadre du schéma départemental.</i>
- Autres <i>- Politique en matière de sécurité: Sécurité des plages et sécurité estivale: participation au fonctionnement des moyens complémentaires de secours mis en place en liaison avec l'Etat et les communes. - Construction et entretien des bâtiments du Centre d'Expérimentation Pédagogique et Maritime Oléronnaise (CEPMO)</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
------	-----------------------	-------------	------------

17	SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COMMUNES DE LA CHARENTE MARITIME (251701827)	SM fermé	530 832
17	SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE EN CHARENTE MARITIME (251702320)	SM ouvert	862 174
17	P.E.T.R. PAYS MARENNES OLERON (200050334)	SM ouvert	38 009
17	SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL (251710687)	SM fermé	200 591

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)